



JEAN LUC FLEMAIL

À quelle date aura lieu la prochaine rentrée? Le lundi 29 août, répète Caroline Désir (PS). On n'en est pas là, réplique la députée de l'opposition, Mathilde Vandorpe (CDH).

“À ce stade, la réforme des rythmes scolaires n'est pas acquise”

■ Mathilde Vandorpe (CDH) dénonce le timing et propose une solution intermédiaire.

Entretien Monique Baus

Dans toutes ses récentes déclarations, la ministre de l'Éducation, Caroline Désir (PS), répète que cette rentrée était la dernière à avoir lieu en septembre et rappelle que dans un an, lorsque la réforme des rythmes scolaires sera d'application, l'année scolaire débutera le dernier lundi d'août pour se clôturer le premier vendredi de juillet. Cette certitude agace la députée Mathilde Vandorpe (CDH). “La ministre vend le dossier comme si tout était fait, ce qui n'est pas le cas. Elle y va au forcing”, s'exclame-t-elle. À ce stade, la réforme des rythmes scolaires se résume à une note du gouvernement.” Elle interpellera la ministre à ce propos lors de la reprise des travaux du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la semaine prochaine.

“Pas avant mars”

“J'interpelle le gouvernement sur cette question depuis longtemps. C'était déjà le cas au moment de la publication du rapport de la Fondation Roi Baudouin”, ajoute-t-elle. Sur le fond, pourtant, pas de souci. Le problème, c'est le timing. “Même si le projet suit rapidement son cours

(avant-projet, conseil d'État, commission parlementaire, vote en plénière), il ne devrait pas atterrir avant mars. Or, il prévoit des changements dès l'été prochain. C'est trop court pour s'organiser.” Et de rappeler que la Fondation préconisait deux ans entre la décision du changement et son application concrète. “On est très très loin de cette recommandation!”

À cette remarque, Caroline Désir a déjà répondu qu'un long débat a déjà eu lieu et que des contacts sont en cours pour résoudre différents problèmes.

Ces problèmes, Mathilde Vandorpe doute qu'ils puissent être résolus en quelques mois. À commencer par le décalage entre les communautés, avec des dates de vacances différentes au sein des familles qui fréquentent à la fois l'enseignement francophone et l'enseignement flamand ou germanophone.

Au casse-tête du planning s'ajoutent des complications de mobilité, précise la députée CDH. “Au moment des vacances, les bus wallons passeront en horaires de congé, alors que les élèves wallons scolarisés en Flandre en auront besoin pour aller à l'école.” Et d'insister sur le

fait que beaucoup d'élèves sont concernés. “Dans ma région par exemple, en Wallonie picarde, de très nombreuses familles ont fait ce choix pédagogique pour que leurs enfants soient parfaitement bilingues. J'entends déjà que certaines y renoncent de peur de ne plus pouvoir partir en vacances ensemble: ça ne va pas!” Pour remédier à cette situation, la députée met sur la table une solution intermédiaire avec des jours pivots.

Elle s'explique: “L'idée est de remplacer les sept semaines de cours qui doivent alterner avec deux semaines de congé par un délai d'entre six et huit semaines de cours et deux semaines de congé articulées autour de jours pivots: au moins une des deux semaines de congé devrait englober le mardi gras et le lundi de Pâques, ce qui permettrait aux congés de différentes communautés d'avoir lieu au moins partiellement au même moment.”

Le décalage en question a d'autres conséquences. Mathilde Vandorpe pense qu'il met toute l'immersion en néerlandais en danger. “Aujourd'hui déjà, la Fédération Wallonie-Bruxelles peine à trouver des native speakers flamands pour donner

cours en immersion. Ils risquent de retourner enseigner en Flandre pour avoir les mêmes vacances que leurs enfants.”

Séparations, camps, stages...

La députée CDH recense, en outre, d'autres complications déjà évoquées qui doivent aussi être résolues. “Les jugements concernant certaines familles séparées devront être revus, avec le risque de relancer la guerre entre les parents. Et ce sont les enfants qui trinqueront.” Elle cite aussi, en vrac, la difficulté accrue de trouver des endroits de camp si les vacances d'été sont raccourcies et celle de trouver des animateurs dans l'extrascolaire pour les périodes où les étudiants ne seront pas disponibles. L'enseignement supérieur a déjà affirmé qu'il ne pourrait pas ajuster son calendrier sur celui de l'enseignement obligatoire en septembre 2022.

Reste également à régler une série de questions administratives, dont la situation des enseignants temporaires. “Ils sont engagés jusqu'au 30 juin pour leur permettre de toucher le chômage en juillet et en août. Il va donc falloir revoir tout le système et on connaît la lenteur des processus administratifs...” L'humaniste pense aussi aux directeurs, traditionnellement en congé du 15 juillet au 15 août. “Va-t-on rotoyer leurs vacances?”

La ministre Désir laissera-t-elle une porte ouverte ou campera-t-elle sur la réforme annoncée? Réponse attendue mardi au Parlement.

“La ministre vend le dossier comme si tout était fait, ce qui n'est pas le cas.”



BELEGA
Mathilde Vandorpe
Députée CDH au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles



La Libre Belgique Hainaut 09/09/2021, pages 10 & 11

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Libre Belgique Hainaut

